



Contribution

Les Protections Menstruelles

Octobre 2022

SOMMAIRE

Glossaire	3
Avant-propos.....	4
I. Introduction	5
II. Composition et sécurité sanitaire	5
A. Composition globale des protections menstruelles	5
B. Sécurité sanitaire liée aux substances chimiques.....	7
III. Quels risques sanitaires ?	8
C. Le Syndrome du Choc Toxique	8
D. Les risques chimiques associés	9
IV. Santé environnementale : liens et impact ?	10
V. Précarité menstruelle	11
VI. Solutions et alternatives.....	13
A. Vers des protections plus éco-responsables : la place des labels	13
1) L'Ecolabel Européen [16].....	13
2) STANDARD 100 de OEKO-TEX® [17][18]	13
3) Global Organic Textile Standard [19]	14
B. Les protections menstruelles réutilisables	14
VII. Conclusion	15
VIII. Annexes.....	16
IX. Bibliographie	17

Glossaire

AFEP : Association Fédérative des Étudiant·e·s Picto-charentais·e·s

ANSES : Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer

DGCCRF : Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

ESF : Étudiant·e·s Sages-Femmes

FAGE : Fédération des Associations Générales Étudiantes

HAP : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques

SCT : Syndrome du Choc Toxique

TSST-1 : Toxic Shock Syndrom Toxin-1

UE : Union Européenne



Avant-propos

Dans les nombreuses études citées dans ce document, beaucoup ne prennent en compte que les femmes. L'ANESF est consciente que les femmes ne sont pas les seules personnes concernées par les menstruations. Aussi nous incluons dans notre discours **toute personne menstruée indépendamment de son genre ou son sexe**.

De plus, les études citées parlent pour certaines de protections “hygiéniques”. Cette terminologie renvoie à une notion d'hygiène, d'insalubrité et véhicule l'idée reçue selon laquelle les menstruations sont sales. Pour lutter contre cela et contre le tabou autour des menstruations, nous préférons employer les termes de **protections menstruelles ou périodiques**.

I. Introduction

L'utilisation des protections menstruelles représente un réel enjeu de société. D'après l'enquête ANSES de 2016, **91% des femmes répondantes utilisent des protections externes** (serviettes et protèges slips), en particulier les 13-24 ans. Sachant qu'une part importante de la population utilise des protections menstruelles, il est aujourd'hui nécessaire que l'on se saisisse de ces réflexions

Les **questions environnementales, sanitaires et économiques** sont au cœur des actualités et de nos réflexions. Les revendications et positions dont nous nous saisissons aujourd'hui maintenant auront un impact majeur pour les générations futures. L'ANESF a déjà effectué des travaux sur des sujets comme la taxe rose, la précarité menstruelle ou l'environnement avec le One Health. Nous allons ici pousser les réflexions plus loin et développer des positions sur ces différents sujets en lien avec les protections menstruelles.

II. Composition et sécurité sanitaire

A. Composition globale des protections menstruelles

Les **protections menstruelles à usage externe**, c'est-à-dire les serviettes et protège-slips à usage unique, sont composées généralement de la manière suivante^{[2][3]} :

- > Un voile superficiel
- > Un voile secondaire de transfert du flux
- > Un cœur absorbant
- > Un film extérieur avec adhésif

Dans ces différentes couches on retrouve deux types de matériaux^[1] :

- > Les produits d'origine naturelle dérivés du bois, en particulier les composés cellulosiques superabsorbants ;
- > Les produits d'origine synthétique de type polyoléfines.



Les matériaux de nature cellulosique subissent plusieurs traitements chimiques au cours de leur procédé de fabrication. Cela peut aller du simple processus de blanchissement à des traitements plus complexes pour la production de viscose par exemple. Concernant les polyoléfines, les procédés de fabrication sont beaucoup plus variés et peuvent présenter des différences notables. On peut également retrouver des composés annexes comme du parfum, de l'encre pour les impressions de motifs ou d'écriture, de la colle etc.

Pour les protections menstruelles à usage interne, nous allons parler ici des tampons et des coupes menstruelles qui sont majoritairement utilisés, mais il existe également des éponges.

Les **tampons** sont majoritairement composés de produits d'origine naturelle, dérivés du coton, et de produits d'origine synthétique de type polyoléfines. Notons que le processus de blanchiment du coton utilise de nombreux traitements chimiques.

Les **coupes menstruelles** sont composées d'élastomère thermoplastique ou de silicone à usage médical. Cependant, d'autres composés de petite masse moléculaire peuvent être présents, dus aux procédés de fabrication^[1].

Le peu de documentation quant à la composition des protections menstruelles a été soulignée par les expert·e·s lors du **rapport d'analyse de l'ANSES (2016)**^[1]. De plus les fabricant·e·s de ces produits ont été auditionné·e·s mais en vain, **aucune information précise** sur les composés n'a été relevée. Cela s'explique par le fait qu'aujourd'hui, il n'existe pas d'obligation d'afficher la liste des composants sauf si l'un d'entre eux figure parmi la liste des 26 allergènes classifiés par la directive du Parlement Européen.^{[5][6]}

L'ANESF se positionne pour une transparence claire et précise des fabricant·e·s de protections menstruelles quant à la composition de leurs produits.

L'ANESF se positionne pour l'obligation pour les fabricant·e·s d'afficher la liste complète des composants des protections menstruelles.

B. Sécurité sanitaire liée aux substances chimiques

Lors d'une enquête en 2016, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a retrouvé des **substances chimiques dans les protections périodiques** : serviettes, tampons, protèges-slip et coupes menstruelles. Elle a alors saisi l'ANSES qui a procédé à une nouvelle évaluation des risques sanitaires encourus et de la sécurité de ces produits.^[4] Malgré l'**absence de dépassement des seuils sanitaires**, l'Agence recommande tout de même aux fabricant·e·s "d'améliorer la qualité de ces produits afin d'éliminer ou de réduire au maximum la présence des substances chimiques". De plus, nous pouvons souligner la présence de **substances pesticides interdites dans l'Union européenne (U.E.)**, telles que le lindane et le quintozone interdits depuis 2000, ou encore l'hexachlorobenzène interdit depuis 2004.^[1]

Parmi les substances chimiques retrouvées dans les protections menstruelles, nous pouvons également relever le **Lilial ou Butylphenyl Methylpropional (BMHCA)**. Cette substance parfumante est bien souvent ajoutée intentionnellement aux protections menstruelles dans l'objectif de masquer les odeurs liées au flux. Pourtant, le Lilial est connu des autorités sanitaires pour ses effets systémiques et sa toxicité maternelle durant la grossesse. Cet ingrédient synthétique est désormais **interdit dans l'Union Européenne et au Royaume-Uni depuis le 1er mars 2022** suite à sa classification comme allergène par le Comité scientifique de la Commission européenne pour la sécurité des consommateur·rice·s.^{[6][21]}

L'ANESF se positionne pour l'interdiction des substances chimiques toxiques dans les protections menstruelles, même en dessous des seuils sanitaires fixés par le Parlement Européen.

L'ANESF se positionne pour une meilleure évaluation et un contrôle systématique de la sécurité sanitaire liée aux protections menstruelles.

III. Quels risques sanitaires ?

C. Le Syndrome du Choc Toxique

Le syndrome du choc toxique est le premier risque documenté concernant l'utilisation des protections menstruelles internes exclusivement. Mais qu'est-ce que c'est exactement ? Le syndrome du choc toxique est une **maladie infectieuse** parfois mortelle, qui survient suite à un mésusage des tampons ou coupes menstruelles. Elle est due à une bactérie normalement présente dans la flore vaginale, appartenant à la famille des staphylocoques dorés appelée *Staphylococcus aureus* ou *S. aureus*. Lorsque le sang stagne dans le vagin, la multiplication de cette bactérie est favorisée. Cette bactérie va alors sécréter une toxine appelée **Toxic Shock Syndrom Toxin-1 (TSST-1)** qui va être diffusée dans l'ensemble de l'organisme par la circulation sanguine.

Les facteurs favorisant le syndrome du choc toxique sont : ne pas changer son tampon ou sa coupe toutes les 4 à 6 heures maximum, ne pas avoir connaissance des règles d'utilisation des tampons ou ne pas les respecter. Le risque est multiplié par deux si le tampon est porté plus de 6h et par trois si celui-ci est porté toute la nuit. [7][8] Hors, dans l'enquête de l'ANSES de 2016, 79% des femmes répondantes ont déclaré garder leur tampon toute la nuit sans le changer, et près de 30% des femmes ne changent pas de coupe menstruelle au cours de la journée^[1]. Il y a donc un vrai problème de santé publique par manque d'information aux usager·ère·s sur les protections menstruelles. Il faut aussi souligner le manque de moyens qui peut intervenir comme par exemple l'absence de poubelles dans les toilettes publiques ou l'impossibilité de vider et nettoyer sa coupe sur son lieu de travail.

Le risque de contracter un syndrome du choc toxique reste donc rare, mais pas inexistant. Depuis 2010, le Centre national de référence des staphylocoques de Lyon a recensé en moyenne 20 cas de SCT menstruel par an^[1]. Actuellement en France, il n'y a aucune obligation à déclarer les cas de SCT. Cette absence de recensement pose problème au niveau épidémiologique et représente un vrai frein dans la recherche médicale sur le SCT.

L'ANESF se positionne pour une obligation de déclaration des cas du Syndrome de Choc Toxique.

Nous avons précédemment abordé le sujet des composés chimiques présents dans les protections menstruelles. L'enquête de l'ANSES de 2016 a révélé l'hypothèse d'un lien entre ces composés et le risque de SCT menstruel. Les expert·e·s sont formel·le·s, les propriétés physico-chimiques étudiées des tampons et coupes menstruelles ont une relation directe avec l'augmentation du risque de SCT. De plus, le frottement occasionné par les protections menstruelles provoque des irritations, intolérances, allergies et microtraumatismes qui entraînent le passage de germes dans l'organisme, via la muqueuse vaginale.[1] Ces hypothèses physiopathologiques du SCT ne peuvent aujourd'hui pas être infirmées ou confirmées, par manque de données dans la littérature scientifique.

L'ANESF se positionne pour plus de recherches cliniques et épidémiologiques sur le Syndrome du Choc Toxique.

D. Les risques chimiques associés

Outre le risque premier de Syndrome du Choc Toxique, l'utilisation des protections menstruelles présente d'autres risques à plus ou moins long terme. A court terme, nous pouvons noter le risque d'irritations, d'allergies, d'ulcération, de prurit etc. À long terme, nous allons parler du risque de cancer génitaux. [1]

L'application de certaines règles d'hygiène est également une problématique qui, en cas de non-respect, augmente les risques sanitaires liés à l'utilisation des protections menstruelles. En effet, 39% des femmes ayant répondu à l'enquête de l'ANSES (2016)[1] ne se lavent pas les mains avant de changer leur protection ; 6% des répondantes ne se lavent pas les mains après le changement de protection. On observe ainsi un important besoin et une forte demande d'informations de la part des utilisateur·rice·s sur l'utilisation des protections menstruelles.

L'ANESF se positionne pour une meilleure information aux usager·ère·s des protections menstruelles internes concernant leur utilisation et le risque de SCT associé.

L'ANESF se positionne pour plus de recherches cliniques et épidémiologiques sur la muqueuse vaginale et les risques liés à l'utilisation des protections menstruelles.

IV. Santé environnementale : liens et impact ?

Les protections menstruelles représentent une source importante de **déchets** et de **pollutions** tout au long de leur cycle de vie, en commençant par la production des matières premières. La **fabrication** des protections menstruelles à usage unique nécessite une importante quantité de pâte à papier, de coton, de rayonne viscose et de polymère superabsorbant (PSA) entre autres. Ces composés consomment une quantité majeure de ressources naturelles (bois, pétrole brut...), d'eau, d'énergies fossiles et de pesticides.^[9] De plus, des composés chimiques sont retrouvés dans les protections menstruelles à usage unique suite aux procédés de fabrication, certainement en lien avec une contamination environnementale. Les substances chimiques concernées sont les dioxines et furanes. Les températures élevées d'assemblage et conditionnement des produits seraient quant à elles à l'origine de la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les produits finis.

Nous pouvons également noter l'**empreinte carbone** liée à la fabrication et l'utilisation des protections menstruelles à usage unique. En moyenne, l'empreinte carbone pour une année de menstruations équivaut à 5,3 kg de CO₂ et représente environ 46 milliards de protections dans l'Union Européenne des 28, soit 245 000 tonnes de CO₂.

La **quantité de déchets produite** par les protections menstruelles n'est pas négligeable. L'enquête menée par ReWaste et Zero Waste Europe en 2020^[9] a révélé que presque 50 milliards de protections menstruelles à usage unique ont été utilisées en 2017 dans l'UE-28, ce qui représente environ 590 000 tonnes de déchets. Le **recyclage** de ces produits est compliqué d'un point de vue technique, financier et en rapport avec la présence de matières organiques. La majorité des déchets issus des protections menstruelles à usage unique sont déversés dans des décharges ou incinérés et leur impact sur l'environnement est largement connu. Les matériaux présents dans les produits incinérés contiennent par exemple des matières plastiques qui libèrent des substances dangereuses et nocives lors de la combustion.

V. Précarité menstruelle

Nous le savons, la précarité menstruelle est un enjeu majeur au sein de la **lutte contre la précarité étudiante**. Dans l'enquête réalisée en 2020 par l'ANESF, la FAGE, et l'AFEP sur la précarité menstruelle chez les étudiant·e·s en France^[10], 13% des répondant·e·s déclarent avoir déjà dû choisir entre des protections menstruelles et un autre objet de première nécessité, et 33% estiment avoir besoin d'une aide pour se procurer des protections. De plus, pour la moitié des étudiant·e·s répondant·e·s à l'enquête, **d'autres dépenses liées aux menstruations** (médicaments anti-douleurs, achat de vêtements, sous-vêtements, literies) allant jusqu'à plus de 20€ par mois viennent s'ajouter. D'autre part, les protections menstruelles réutilisables présentent **un coût plus important à l'achat**, c'est pourquoi très peu d'étudiant·e·s en utilisent. Les culottes menstruelles sont en moyenne à 30€ l'unité, les coupes menstruelles à 25€, comparées aux protections à usage unique qui représentent un coût d'environ 7,50€ par mois. Notons qu'un·e étudiant·e menstrué·e sur 10 **fabrique ses protections pour des raisons financières**, et 1/20 utilise du papier toilette.

Si nous évoquons la **taxe rose**, il est évident qu'elle concerne aussi les protections menstruelles. Celles-ci présentent une TVA d'environ 20% comparé aux produits de premières nécessités dont la TVA est d'environ 5,5%.^[11]

Les associations étudiantes œuvrent depuis plusieurs années pour lutter contre la précarité étudiante. L'ANESF a créé un atelier de sensibilisation à la précarité menstruelle en 2022. De nombreux·se·s étudiant·e·s sages-femmes sont formé·e·s dans toute la France à animer cet atelier. Il peut être adaptable et adapté à un public sensibilisé ou non au sujet. Sur cet atelier, nous avons depuis juin 2022 un partenariat avec **Atelier 9** qui nous permet de présenter des protections menstruelles réutilisables. Atelier 9 est un "atelier de confection textile qui propose une large gamme de produits alternatifs au jetable. Il recycle des textiles et offre une seconde vie aux objets collectés, rénovés et transformés de manière écologique."^{[12][13]} Nous avons également un partenariat avec **Marguerite & Cie** depuis septembre 2021, cette marque propose des distributeurs de protections menstruelles Natracare biodégradables : "Tout le coton utilisé par Natracare est certifié 100% biologique, selon la norme mondiale sur les textiles biologiques (GOTS). Natracare est la première marque de protections périodiques à avoir obtenu une déclaration environnementale de produit (DEP)."^[20] Ce partenariat nous permet de mettre un distributeur de protections menstruelles à disposition des participant·e·s à chacun de nos événements.

Les **épiceries sociales et solidaires**, telles que les **AGORAé**^[10], permettent de lutter contre la précarité menstruelle. En effet, ces lieux de vie proposent des produits de première nécessité à moindre prix comparé aux tarifs des supermarchés. Des **distributions** de protections sont également régulièrement organisées aux sein de ces épiceries, mais également de manière indépendante par les associations étudiantes ou les facultés.

Le principal problème lié à l'engagement et aux actions menées par les associations étudiantes est le **manque de durabilité**. En effet, la précarité menstruelle et plus largement la précarité étudiante sont un enjeu majeur d'actualité. Aujourd'hui, **les associations comblent le manque d'investissement, d'implication et de moyens mis en œuvre par le gouvernement pour lutter contre la précarité menstruelle**. Il est donc indispensable que les instances politiques se saisissent de cette problématique et proposent des solutions concrètes et pérennes.

Suite à la diffusion des résultats de l'enquête réalisée en 2020 par l'ANESF, la FAGE et l'AFEP sur la précarité menstruelle chez les étudiant·e·s en France^[10], Frédérique Vidal ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, a annoncé le 23 février 2021 la **mise à disposition gratuite de protections menstruelles pour les étudiant·e·s**^[14]. Cependant, cette mesure n'est pas appliquée dans tous les établissements d'enseignement supérieur publics. Des problématiques se posent également quant à la localisation de ces distributeurs. Beaucoup d'établissements les positionnent dans les toilettes "femmes", hors toutes les personnes menstruées ne s'identifient pas au genre féminin.

En 2020, l'Ecosse a été le **premier pays au monde** à instaurer la **gratuité des protections menstruelles pour toutes les personnes menstruées**^[15]. Cette mesure permet aujourd'hui à quiconque ayant besoin de tampons ou de serviettes menstruelles partout en Ecosse de les obtenir gratuitement. Une première dans le monde !

L'ANESF se positionne pour la gratuité totale des protections menstruelles pour toute personne menstruée et à tout âge.

VI. Solutions et alternatives

Pour minimiser l'impact environnemental et sanitaire des protections menstruelles, il existe plusieurs outils dont nous pouvons nous saisir. Nous allons vous en présenter un certain nombre.

A. Vers des protections plus éco-responsables : la place des labels

Concernant la composition et fabrication des protections menstruelles, il existe un certain nombre de labels qui garantissent des composants et procédés respectueux de l'environnement et de votre santé. Nous vous présentons ici une liste non-exhaustive des labels auxquels vous pouvez vous référer.

1) L'Ecolabel Européen [16]



L'Ecolabel Européen a été créé en 1992 par la Commission Européenne. C'est un label écologique officiel européen utilisé par tous les pays membres de l'UE. Ce label a pour objectif de concevoir et promouvoir des produits, biens ou services, respectueux de l'environnement et de la santé tout au long du cycle de vie. C'est-à-dire depuis l'extraction des matières premières jusqu'à leur utilisation, en passant par les procédés de fabrication.

2) STANDARD 100 de OEKO-TEX® [17][18]

Le label STANDARD 100 par OEKO-TEX® a été mis en place en 1992 et assure la conformité légale des produits textiles contrôlés concernant les substances nocives. La certification par ce label doit être renouvelée chaque année par les fabricant·e·s.



3) Global Organic Textile Standard [19]



Ce label a été élaboré par des organismes de normalisation de premier plan dans le but de définir des exigences reconnues dans le monde entier pour les textiles biologiques. Il offre une garantie en termes d'impact environnemental et social, depuis la récolte des matières premières jusqu'à l'étiquetage, en passant par les procédés de fabrication.

B. Les protections menstruelles réutilisables

On estime que **l'utilisation de coupes menstruelles donne lieu à une réduction de 99 % des déchets** qui seraient générés en se servant de produits à usage unique. Cette constatation n'est pas une surprise. Nous savons que l'une des actions de **lutte contre la pollution environnementale** liée aux protections à usage unique est l'utilisation de protections réutilisables. On distingue les serviettes, culottes et coupes menstruelles.

Comme nous l'avons vu précédemment, l'ANESF a établi à ce propos un partenariat avec **Atelier 9**^[12] sur l'atelier de sensibilisation à la santé menstruelle. Ce partenariat nous permet de recevoir des lots de protections réutilisables et de présenter et promouvoir ces produits auprès des ESF et du grand public. Comme nous l'avons précédemment vu, le manque d'information concernant l'hygiène requise ou le manque d'hygiène sont un réel problème. Atelier 9 a conçu une **notice d'utilisation et d'entretien** rappelant les bons gestes à adopter pour une utilisation sécuritaire de leurs produits. Voir Annexe 1.



VII. Conclusion

Les jeunes d'aujourd'hui construisent le monde de demain. Se saisir des enjeux de société et des sujets d'actualité nous permet d'avancer et de faire évoluer les pensées et réflexions autour de ces différents dossiers.

La précarité menstruelle et la santé environnementale sont des questions dont l'ANESF se saisit depuis plusieurs années maintenant. Il est primordial que nous continuions à faire évoluer nos positions et nos axes de réflexions sur ces sujets. Cette problématique du quotidien doit être soulevée et des solutions doivent être proposées, pour les jeunes, les étudiant·e·s et l'ensemble de la population.

VIII. Annexes

Annexe 1 : Notice protections réutilisables Atelier 9

ATELIER 9

Les protections périodiques Atelier 9 sont entièrement créées et fabriquées dans notre atelier à Angoulême

Protections périodiques lavables:
Douce, agréables à porter,
Imperméables, anti-fuites, anti-odeurs,
Maintenance irréprochable.

Réutilisables et lavables en machine, elles s'ajustent parfaitement grâce à un système de pression, vous assurant un confort parfait.

Mode d'emploi

Déposez la SHL.
Rebroussez les ailes sous la culotte.
Clipsez.

N'hésitez pas à nous contacter
atelier9.confection@anu-angouleme.fr
07. 64. 16. 32. 60
05. 45. 65. 72. 71

en vente sur
l'obélisque

Scannez-moi
le QR code

Rangez les facilement

Piez un rabat vers le haut
Piez l'autre rabat vers le bas
Clipsez
Rangez les facilement dans une pochette

conseils d'entretien

Rincez à l'eau froide
Passez en machine à 40 degrés (éviter les lessives dites grasses)
séchez naturellement (sèche-linge déconseillé)

Retrouvez différents formats

Protège-slip
Serviette de jour plus
Serviette de jour
Serviette de nuit

En complément, pensez aussi à:

La protection éponge vous permet de transporter vos protège-slips, serviettes hygiéniques lavables ou tout autre article de toilette, d'une façon discrète et sûre.

"Réduisez votre impact sur l'environnement, en consommant intelligemment"

OEKO-TEX®
STANDARD 100
MADE IN FRANCE

IX. Bibliographie

1. <https://www.anses.fr/fr/system/files/CONSO2016SA0108Ra.pdf>
2. <https://www.nana.fr/composants/>
3. <https://www.always.fr/fr-fr/trucs-et-astuces-d-always/notre-promesse-securite/composition-des-serviettes-hygieniques-always>
4. https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dgccrf/documentation/fiches_pratiques/fiches/protections-feminines.pdf?v=1643710143
5. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32001L0095&from=FR>
6. https://ec.europa.eu/health/scientific_committees/opinions_layman/perfume-allergies/en/l-3/1-introduction.htm
7. <https://www.inserm.fr/c-est-quoi/faudrait-pas-en-tamponner-c-est-quoi-choc-toxique/>
8. <https://presse.inserm.fr/choc-toxique-menstruel-respecter-les-instructions-d%E2%80%99usage-des-tampons-pour-limiter-le-risque/38602/>
9. <https://www.zerowastefrance.org/publication/les-couts-environnementaux-et-economiques-des-protections-menstruelles-couches-pour-bebe-et-lingettes-a-usage-unique/>
10. https://drive.google.com/file/d/15y7k_ebScueJWR9CcCL7yw4f_bVlbjot/view?usp=sharing
11. <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2015/12/Rapport-Parlement-woman-tax.pdf>
12. <https://drive.google.com/file/d/1f0bN-CL7p2WbPBB8Vujdg8Ev6Yce7UE0/view?usp=sharing>
13. <https://drive.google.com/file/d/1FDoMHzDEdnwi6sxhipsCDpNH7MG3YP5x/view?usp=sharing>
14. <https://www.gouvernement.fr/actualite/gratuite-des-protections-periodiques-pour-les-etudiantes>
15. https://www.lemonde.fr/international/article/2020/11/25/l-ecosse-rend-les-protections-periodiques-accessibles-gratuitement_6061054_3210.html
16. <https://expertises.ademe.fr/economie-circulaire/consommer-autrement/passer-a-l'action/reconnaitre-produit-plus-respectueux-lenvironnement/dossier/lecolabel-europeen-logos-publics/lecolabel-europeen-ecolabel-connu-reconnu-france>
17. <https://drive.google.com/file/d/1TDHiwy7GLzxa40Va7pmnaZlyzNLU4Gz4/view?usp=sharing>
18. <https://www.labelinfo.be/fr/label/construction-oeko-tex-100>
19. <https://global-standard.org/>
20. <https://margueriteetcie.com/content/distributeurs-protections-hygieniques>
21. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A32020R1182>